

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3468**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située avenue des Lilas et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) de la Résidence du Village de Champ Blanc

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

**Bureau du 17 septembre 2012****Décision n° B-2012-3468**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située avenue des Lilas et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) de la Résidence du Village de Champ Blanc**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu avenue des Lilas à l'angle de l'Allée des Tamaris, appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) de la Résidence du Village de Champ Blanc à Décines Charpieu et nécessaire à l'aménagement d'un passage pour piétons.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 30 mètres carrés environ à détacher d'une propriété cadastrée sous le numéro 310 de la section CE.

Aux termes du compromis, l'ASL de la Résidence du Village de Champ Blanc céderait ledit terrain à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DÉCIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 30 mètres carrés environ à détacher d'une propriété cadastrée sous le numéro 310 de la section CE située avenue des Lilas à Décines Charpieu, appartenant à l'ASL de la Résidence du Village de Champ Blanc, et nécessaire à l'aménagement d'un passage pour piétons.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

**4° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2112, fonction 822 et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2012.

**5° - Le montant à payer** sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.**